



L'abonnement à Health and Tech Intelligence est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de Health and Tech Intelligence. Imprimé par Cécile ROOSEN pour son seul usage (abonné n° 8368)

Conciliation médicamenteuse : Dedalus intègre au DPI le module Synapse, sollicité par le terrain

Paris - Publié le mercredi 17 novembre 2021 à 17 h 14 - Entretien n° 13570

Synapse Medicine, start-up bordelaise spécialisée dans l'intelligence artificielle (IA) au service du bon usage du médicament, a conclu un partenariat avec l'éditeur de l'informatique hospitalière **Dedalus France** afin d'intégrer son **module de conciliation médicamenteuse** dans les logiciels de **dossiers patients informatisés (DPI) Orbis, DxCare et Dopasys** de Dedalus.

Selon une enquête nationale sur le déploiement de la conciliation médicamenteuse menée dans le cadre de l'instruction du 9 mars 2015, « **47 % à 67 %** des patients présentent une divergence ou une erreur entre leurs traitements en ville et à l'hôpital » et « **18 % à 59 %** de ces erreurs seraient à l'origine d'évènements indésirables médicamenteux », rapporte Synapse Medicine.

Un tarif variant de 400 à 1 400 € selon l'usage du module

Pour réduire ces erreurs, le module de conciliation médicamenteuse de Synapse Medicine, composé d'un ensemble de composants certifiés dispositifs médicaux (DM), sera proposé « avec **une intégration qui se veut la plus native possible** » par Dedalus France au sein de ses 3 **DPI**. Pour pouvoir y accéder, les utilisateurs des 3 DPI devront souscrire à l'offre additionnelle de Synapse par le biais d'un abonnement flexible, avec un tarif variant **entre 400 et 1 300 - 1 400 euros par mois** selon la taille de l'établissement et leur utilisation du module. « Un établissement qui débute l'activité de conciliation médicamenteuse, qui en fait donc peu, va payer moins cher qu'un établissement qui en fait beaucoup (100-200 conciliations par mois) », précise le **Dr Clément Goehrs**, co-fondateur et dirigeant de Synapse Medicine, interrogé par Health & Tech Intelligence (H&TI).

« Nous savons que la conciliation médicamenteuse est **une action très chronophage** pour les professionnels de santé : la solution Synapse Medicine apporte une réelle valeur ajoutée parce qu'elle simplifie grandement cette tâche en leur mettant à disposition **l'équivalent d'un assistant**, qui va pouvoir les guider dans cette conciliation, sans se substituer au professionnel mais **en lui donnant toutes les informations pertinentes pour qu'il puisse prendre les décisions qui s'imposent** », explique à H&TI **Ibrahima Sidibe**, directeur Stratégie solutions et Innovation de Dedalus.

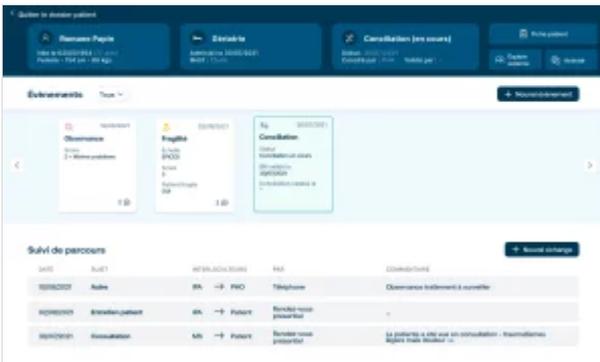
Synapse Medicine prévoit des partenariats à l'international

L'offre sera proposée progressivement **aux plus de 280 établissements de santé** qui disposent

d'un DPI Dedalus France. Il est à noter que les praticiens seront **formés à distance à l'outil** par les équipes de Synapse Medicine (sous forme de sessions d'une heure). « Même si l'outil est très intuitif, et même si les pharmaciens hospitaliers font déjà de la conciliation, cette formation leur fait gagner du temps et ils peuvent par ailleurs nous poser des questions ciblées ou faire remonter leurs demandes supplémentaires, souligne le Dr Clément Goehrs. Cette étape est très importante pour nous afin de rester proches de nos utilisateurs. »

Les deux entreprises travaillent sur ce partenariat depuis près d'un an. Clément Goehrs précise que **Dedalus est le partenaire précurseur et privilégié** pour ce projet. En effet, **la stratégie d'ouverture en termes d'interopérabilité des solutions Dedalus offre un contexte très favorable** à l'apport de valeur ajoutée aux professionnels de santé. La collaboration Dedalus / Synapse Medicine ouvre la voie et apporte des perspectives de généralisation de la solution sur le territoire et au-delà. **Synapse Medicine envisage ainsi de travailler avec d'autres acteurs** pour déployer son module à davantage d'établissements. La société collabore notamment avec les **Hospices civils de Lyon** mais aussi à l'international, en particulier au **Royaume-Uni**, en **Allemagne** et aux **États-Unis**.

Un travail de près d'un an pour proposer l'offre la plus adaptée possible



Aperçu de la plateforme de conciliation médicamenteuse de Synapse. - © Synapse Medicine

Le projet de partenariat entre Synapse Medicine et Dedalus remonte à plusieurs mois, voire près d'un an. Un travail sur le fond, avec des discussions préliminaires très en amont, des workshops techniques... « Il fallait avoir la certitude que nous allions travailler ensemble dans la durée et que nous portions la même vision, détaille le Dr Clément Goehrs. Nous travaillons sur des logiciels complexes et comme il s'agit de dispositifs médicaux, il existe de fortes contraintes réglementaires. Tout le travail de mise en place du projet prend donc logiquement du temps. »

Permettre une intégration de la solution dans l'environnement quotidien des praticiens

Ibrahima Sidibe ajoute que l'un des enjeux était de définir précisément le cas d'usage : « Quel utilisateur va faire quoi à quel moment ». « Tout cela a été étudié pas à pas pour proposer une intégration la plus homogène possible. Ce volet d'intégration est très important car c'est un facteur déterminant de l'acceptation de la solution par les utilisateurs, l'idée étant qu'elle soit vraiment intégrée dans leur environnement quotidien », insiste le directeur stratégie innovations et partenariats de Dedalus.

« Le but est d'offrir le plus grand confort possible à l'utilisateur final, abonde le Dr Clément Goehrs, en évitant toute ressaisie d'informations et en évitant au maximum le changement d'interfaces, etc. C'est vraiment le sens de ce partenariat : offrir la meilleure qualité de service possible à l'utilisateur final, qui est surtout le pharmacien hospitalier dans le cas de la conciliation médicamenteuse mais dans les fait, le module est utilisé par l'ensemble des professionnels. »

Une demande qui émane du terrain

Les deux partenaires s'accordent sur le fait que cette intégration d'un module de conciliation médicamenteuse aux **DPI** est un besoin exprimé par les établissements.

« Nous faisons le choix de partenaires qui apportent des vraies réponses à des problématiques du terrain »

« Aujourd'hui, la conciliation médicamenteuse est l'une des étapes majeures du lien ville-hôpital, c'est ce qui va permettre d'assurer une continuité de traitement entre la ville et l'hôpital, et inversement », relève Ibrahima Sidibe, soulignant que Dedalus est à l'écoute des besoins des établissements. De manière plus globale, « la stratégie de Dedalus est de choisir des partenaires qui apportent des vraies réponses à des problématiques de terrain, explique Ibrahima Sidibe. L'innovation doit découler de l'usage. C'est comme cela que la solution de Synapse Medicine a été identifiée par Dedalus. Ce sont nos clients qui nous ont remonté ce besoin, les difficultés quotidiennement rencontrées, et qui nous ont confirmé que cette solution était pertinente et présentait une vraie valeur ajoutée à être intégrée par Dedalus à ses **DPI**. »

« Nous allons ajuster cette intégration avec eux, indique-t-il. Elle va ainsi être mise à disposition, testée auprès des établissements pilotes, sûrement ajustée, et elle va évoluer dans le temps parce que les besoins évoluent. L'idée est de mettre en place un partenariat à long terme avec Synapse Medicine. »

Un module co-construit par Synapse Medicine avec l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière

Synapse Medicine souligne travailler selon la même logique : en écoutant les demandes provenant des professionnels de santé.

« C'est à force de travailler avec les établissements et les pharmaciens hospitaliers qu'on nous a remonté très fortement ce besoin d'un module de conciliation médicamenteuse : on l'a d'ailleurs co-construit avec l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP) à Paris, explique le Dr Clément Goehrs. Ils nous ont fait remonter tous leurs besoins et on s'est assis à côté d'eux pour savoir comment ils faisaient » dans la vraie vie « et ainsi co-construire avec eux l'outil de leur rêve pour leur faire gagner du temps. À la fin, cela permet de proposer des outils qui répondent vraiment aux besoins des praticiens. »

Synapse : une commercialisation au Royaume-Uni, en Allemagne et aux USA

Le Dr Clément Goehrs indique à H&TI que Synapse Medicine mène des travaux d'intégration généralisé de sa solution sur le marché français. Le module de conciliation médicamenteuse de la société est par exemple intégré à Easily, le **DPI** des Hospices civils de Lyon.

« Nous explorons des partenariats avec d'autres éditeurs mais j'insiste sur le fait que Dedalus a été précurseur en prenant le virage très vite et en contractualisant avec nous un partenariat ambitieux », relève le co-fondateur de Synapse Medicine. Ajoutant que cela fait « beaucoup de sens » pour l'entreprise de nouer un partenariat avec Dedalus puisqu'elle travaille notamment avec l'AP-HP, dont l'ensemble des hôpitaux sont équipés du DPI Orbis de Dedalus.

Le Dr Clément Goehrs souligne également que si le partenariat avec Dedalus concerne uniquement la zone France pour l'instant, le module de conciliation de Synapse Medicine est par ailleurs commercialisé à l'international, notamment au Royaume-Uni, en Allemagne et également aux États-Unis. « Nous commençons à équiper des hôpitaux dans ces pays », indique-t-il.

Tendance : les DPI s'ouvrent de plus en plus à des modules spécialisés

Le Dr Clément Goehrs explique que Synapse Medicine est en train d'intégrer sa solution aux États-Unis avec différents DPI, dont Epic, qui détient une grande partie du marché américain. Un exemple qui illustre « une tendance forte du marché » : soit le fait que « les DPI en place dans les établissements s'ouvrent de plus en plus à des modules plus spécialisés et à des partenaires très choisis, dans cette optique d'admettre qu'il n'est pas possible de tout faire seul, la santé et les besoins évoluant extrêmement vite, observe le directeur de Synapse Medicine. Les DPI se positionnent vraiment de plus en plus en plateforme sur laquelle peuvent se brancher un certain nombre de modules. Je trouve que cette évolution du marché est très intéressante parce que les choses ne fonctionnaient pas ainsi il y a encore 5 ans. »

Dedalus propose des solutions ouvertes en termes d'interopérabilité

Cette tendance est amorcée depuis de nombreuses années du côté de Dedalus. L'interopérabilité fait partie de l'ADN du groupe et permet de s'ouvrir à de nouveaux partenaires innovants à forte valeur ajoutée. Ibrahim Sidibe explique en effet que la stratégie de Dedalus repose sur l'intégration forte de solutions externes, au bénéfice des professionnels de santé. « Aujourd'hui, nous proposons des solutions qui sont ouvertes en termes d'interopérabilité, ce qui va nous permettre d'intégrer des solutions issues de partenaires apportant une réelle valeur ajoutée à nos utilisateurs. »

Ibrahim Sidibe ajoute par ailleurs que les 3 DPI de Dedalus vont progressivement converger vers la plateforme D4U d'ici à fin 2023. « Ce DPI unique intégrera les différents modules complémentaires issus de partenaires que nous avons pu mettre en œuvre au niveau de chacun des DPI individuellement, et ceci est d'autant plus le cas pour Synapse Medicine, dont le module est présent sur les 3 DPI. »

Synapse Medicine, fondé en 2017 par Clément Goehrs, médecin et diplômé en bio-informatique, et Louis Létinier, pharmacologue et data scientist, a obtenu en septembre 2021 la certification « logiciel d'aide à la prescription » (LAP) pour sa nouvelle solution LAP en ambulatoire, composée elle aussi de modules permettant de lutter contre la iatrogénie médicamenteuse.

« Cela fait partie de nos autres activités LAP pour la médecine de ville, explique le Dr Clément Goehrs : nous travaillons à ce titre avec des éditeurs de logiciels de cabinets médicaux. À l'hôpital, cette certification est en somme remplacée par le marquage CE : ce qui compte c'est d'être dispositif médical (DM) et marqué CE, ce qui est notre cas et celui de Dedalus. »

© Care Insight 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »